



Réunion du comité de village de Blagon

11 juin 2025

Présents : Chauveau Laila, Rimbault Valentin, Gonzalez Stéphane, Guerra Gauthier, Laumond Sara

Élu présent : Christian Cailly

Ordre du jour :

>Le LAC

- Fédération de pêche

- La Fédération de pêche à la mouche a contacté la Municipalité pour utiliser le lac de Blagon :
- Avantage : La Fédération prend tout en charge quant à l'empoissonnement. Pas de travaux prévus.
- Inconvénient : c'est un lac clos, donc la carte de pêche n'est actuellement pas nécessaire. Elle deviendrait obligatoire pour la pêche à la mouche et des contrôles pourraient être effectués par la Fédération.
- Cette possibilité de pêche à la mouche porterait sur une durée hivernale d'un ou deux ans, à titre d'expérimentation. Les modalités de cette mise en œuvre restent à affiner pour une éventuelle mise à disposition du lac.

-

- Le comité rappelle que les avis exprimés étaient plutôt négatifs quant à ce changement de destination du lac.

- Pas de projet en vue, pour déclarer le lac « ouvert » et étendre la pêche à d'autres types de poisson.
- Une étude serait faite (fréquentation, facilité d'accès...) durant cette période d'essai ; une réflexion sera menée sur l'opportunité d'une ouverture à différentes pêches.
- La carte de pêche sera obligatoire et pourra être, par défaut, verbalisée. Des besoins d'aménagement des rives pourraient être demandés, engendrant des coûts importants. Il faudra également être vigilant pour les frais d'empoissonnement qui, dans le cas de lac « ouvert », ne seraient plus à la charge de la Fédération.

- Abords du lac :

- L'échange de terrains concernant les propriétés aux abords du lac a fait l'objet d'une délibération de validation en Conseil municipal. Les deux partis ont trouvé un accord et il ne reste plus que la consolidation de l'accord par le biais d'un acte notarié.

- Aménagement à venir.

- Une fois cet acte signé, les projets d'aménagement du lac pourront reprendre :
- Prévisions sur le budget 2025 :
 - - installation d'une délimitation de places de parking : rondins de bois ou autres (il existe des réticences sur des délimitations)
 - - plantation d'un arbre à côté de la table PMR pour ombrage.
 - - installation d'un panneau « Baignade non surveillée » et des consignes de civilité d'usage.
- L' élu demande que le comité se réunisse une fois les accords signés pour étudier ou définir d'autres aménagements, si besoin :

Empoisonnement, chemin forestier, parcours de santé, trajet écologique et culturel avec panneaux indiquant les différentes essences d'arbres ou de feuillus.

- Si l'on veut autoriser la baignade, il faut obligatoirement sonder le lac pour des raisons de sécurité.
- Le comité rappelle que c'est, certainement, sa dernière réunion. Ce sera au prochain comité de traiter le sujet.
- En principe, CAP 33 reconduirait des prestations de Paddles cet été.

>City-stade

- De la terre a été rapportée entre les jeux pour enfants afin de boucher les décaissements.
- Le portail PMR va être mis en place au même endroit que le portail précédent malgré les demandes de son déplacement vers l'arrêt de bus. La date des travaux du futur PEI n'est pas connue à ce jour ; Afin de prévenir tout risque de voir l'accès de ce portail bloqué, il sera donc installé à l'endroit actuel.
- Le chemin PMR traversant le parc est toujours annoncé pour 2025 sur le budget prévu pour Blagon.

Le comité demande à ce que le chemin soit plat afin de ne pas gêner la traversée des véhicules.

La question de la maîtrise d'ouvrage du PEI de Blagon est posée (COBAN ou Département ?) de même que ses délais de réalisation.

> Budget

Le budget 2024 a été utilisé pour compléter l'installation des jeux pour enfants et l'aménagement du terrain multi-activité. Le budget 2025 permettra le financement du portail PMR et de son chemin d'accès et éventuellement, de certains aménagements cités plus haut pour le lac.

>Projet de Blagon :

La Municipalité souhaite une surface bâtie raisonnable sur le terrain cédé à Pichet pour laisser de la place à la végétation et aux espaces verts.

Un membre du comité souligne que ces zones sont généralement inondées lors de fortes pluies.

En imperméabilisant cette parcelle, les voisins risquent d'être encore plus impactés.

Une promesse de vente, validée en Conseil municipal, a été signée avec l'aménageur Pichet, qui s'est mis en contact avec le SIBA pour vérifier la faisabilité technique du projet en matière d'assainissement et de drainage des eaux pluviales.

Le comité signale que le projet ne correspond pas du tout à l'image de Blagon.

Les terrains Duffau et Graza, sont vendus, mais l'élu ne connaît pas les acheteurs ni les projets envisagés. En revanche, il ne devrait pas y avoir plus de 30/50 logements

Le projet de Pichet prévoit l'emplacement de deux petites cellules commerciales.

>Transport :

À partir de septembre, la ligne 412 assurera la liaison Lège-Cap-Ferret/Blagon/Bordeaux en cadence élevée, sans passer par le centre d'Andernos.

Depuis mi-février, les lignes de bus Alégo ont évolué et sont devenues plus opérationnelles :

La ligne 10 : Lèges - Blagon – Marcheprime

La ligne 9 : Lanton – Audenge – Marcheprime

La ligne 4 – Querquillas – clinique d'Arès – PEI d'Ares

L'élu confirme qu'il n'y a pas de ligne prévue pour relier Blagon à Lanton directement (hors le bus scolaire réservé au transport d'enfants).

>Transport scolaire :

La Municipalité n'a plus la compétence pour les transports scolaires, depuis septembre 2024.

La COBAN, en accord avec la Mairie, avait envisagé la suppression de transport maternelle et élémentaire à moins de 3 km de l'école si la fréquentation des enfants n'était pas suffisante, à partir de 2025.

Il en résulte que le trajet du car ; Blagon/écoles sera direct avec un seul arrêt : aux Bruyères.

De même, la suppression des transports scolaires collège/lycée avait été un moment envisagé par la COBAN. Ce qui ne sera finalement pas le cas. Rien ne change pour 2025/2026.

Un membre du comité dit que l'Elue, Adjointe Enfance & Vie scolaire, la Directrice Pôle Logistique Enfance & Restauration, la Direction de la Mobilité COBAN et un chargé réseaux transports COBAN n'étaient pas au courant de ces 2 informations.

>Éclairage public :

Certaines zones sont éteintes trop tôt le soir. Il faudrait étudier et préciser les zones et heures d'extinction.

(Sauf, s'il y a une interférence avec l'éclairage de la D5)

Il faut aussi prendre en compte le label RICE (1 nuit étoilée).

>Agrandissement de la salle de quartier : pas d'actualité à court terme.

>Aire de covoiturage

L'agrandissement de celle existante sera effectif avec la création du PEI.

En fonction de la fréquentation, il serait peut-être envisagé d'en créer une autre, au sud du pont.

- Un parking de covoiturage a déjà été réalisé sur Blagon au rond-point des Chalets.

>Point relais La Poste :

Rien de prévu

>Santé

Pourrait-on disposer d'un local partagé dans le futur projet d'aménagement de Pichet ?

➤ Vie locale

La place de Blagon peut-elle être officiellement considérée comme place d'événements ?